



Montreuil, le 3 septembre 2009.

France Télécom
Président Directeur Général de
France Télécom Groupe
6 place d'Allerey
75015 Paris

LR/AR N° 2 C 014 252 9457 9

Monsieur Le Directeur Général,

Reconnaissant la situation de mal-être qui frappe le personnel, la direction s'est engagée sur plusieurs points lors de la rencontre avec les organisations syndicales du 25 août et notamment :

- L'ouverture des négociations pour la déclinaison de l'accord interprofessionnel stress ;
- Le recrutement de médecins du travail supplémentaires ;
- Le renforcement des équipes RH dans les unités opérationnelles.

Si la CGT mesure l'évolution dans la position de l'entreprise sur ces points revendiqués de longue date, il faut sans attendre que cela se traduise par des actes concrets qui soient perceptibles par le personnel. Les résultats du 1er semestre le prouvent, la santé financière du groupe offre des marges de manœuvre considérables pour répondre aux revendications.

La CGT réitère son exigence d'arrêt des restructurations et des mobilités forcées, de création d'emplois, d'embauche des contrats précaires, de remise à plat des outils informatiques impactant directement l'activité du personnel et que l'organisation, les règles de gestion, le contenu et les conditions de travail soient au cœur des futures négociations.

Ce ne sont pas de cellules d'écoute dont les salariés ont besoin mais d'IRP de proximité disposant des moyens nécessaires et dont les prérogatives soient respectées et de la mise en place de structures de gestion (RH) et de prévention (médecine du travail) en nombre suffisant et au plus près du personnel.

Les salariés du groupe France Télécom/ Orange agiront sous différentes formes avec l'ensemble des organisations syndicales le 10 septembre, jour du CNHST, comme ils l'ont fait dans de nombreux services depuis plusieurs mois, pour porter ses exigences.

Ils revendiqueront plus particulièrement :

Pour l'emploi :

- Le maintien et le développement en interne de tous les emplois et des activités sur les sites de proximité et le remplacement de tous les départs avec l'embauche en CDI temps plein des apprentis, CDD, intérimaires, des salariés sous traitants qui le souhaitent.

Pour les conditions de travail :

- Le retour à des horaires de travail tenant compte du rythme biologique et familial et le respect des droits à congés
- L'arrêt des différentes formes de pressions et pour une conception du management respectant et valorisant les individus
- La reconnaissance de la pénibilité du travail pour chaque métier
- Des formations adaptées et qui répondent aux besoins du personnel
- La prise en compte des attentes des salariés dans la négociation senior

Pour les salaires et la rémunération :

- Des augmentations significatives des salaires et du complément FT
- L'attribution du 13^{ème} mois et une prime équivalent à un mois de salaire pour tous les salariés du groupe
- Des règles de rémunération collectives
- La reconnaissance des qualifications par des promotions

Pour des droits nouveaux d'interventions :

Avec notamment le droit de veto suspensif pour les CE et de nouvelles prérogatives pour les CHST...

Pour toutes ces raisons, la Fédération CGT des Activités Postales et des Télécommunications met à disposition de tous les salariés du groupe France Télécom/ Orange les arrêts de travail là où les personnels le décideront.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Fédération
Christian Mathorel